

SÉANCE DU MERCREDI 6 SEPTEMBRE 2023

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Amélie Brahier (Le Centre), présidente

Scrutateurs : Jacques-André Aubry (Le Centre) et Leïla Hanini (PS)

Secrétariat : Fabien Kohler, secrétaire général du Parlement

Excusés : Jelica Aubry-Janketic (PS), Stéphane Babey (Le Centre), Loïc Dobler (PS), Ivan Godat (VERT-E-S), Quentin Haas (PCSI), Vincent Hennin (PCSI), André Henzelin (PLR), Lionel Montavon (UDC) et Bernard Studer (Le Centre)

Suppléants : Lisa Raval (PS), Magali Voillat (Le Centre), Valérie Bourquin (PS), Lucien Ourny (VERT-E-S), Thomas Schaffter (PCSI), Sophie Guenot (PCSI), Stéphane Brosy (PLR), Francine Stettler (UDC) et Stéphane Rüegg (Le Centre)

La séance est ouverte à 8h30 en présence de 60 députés.

1. Communications**2. Promesse solennelle d'un-e suppléant-e**

Stéphane Rüegg (Le Centre) fait la promesse solennelle.

3. Election de trois membres et de deux, éventuellement trois, remplaçant-e-s de la commission de gestion et des finances

Serge Beuret (Le Centre), Katia Lehmann (PS) et Patrick Cerf (PS) sont élus tacitement membres de la commission de gestion et des finances.

Stéphane Rüegg (Le Centre), Jelica Aubry-Janketic (PS) et Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI) sont élus tacitement remplaçants de la commission de gestion et des finances.

4. Election d'un-e remplaçant-e de la commission des affaires extérieures et de la formation

Gaëlle Frossard (PS) est élue tacitement remplaçante de la commission des affaires extérieures et de la formation.

5. Election d'un-e remplaçant-e de la commission de l'économie

Loïc Dobler (PS) est élu tacitement remplaçant de la commission de l'économie.

6. Election de deux membres et éventuellement de deux remplaçant-e-s de la commission de la santé et des affaires sociales

Florence Boesch (Le Centre) et Valérie Bourquin (PS) sont élues tacitement membres de la commission de la santé et des affaires sociales.

7. Questions orales

- Emilie Moreau (PVL) : « A plusieurs c'est meilleur ! », projet de covoiturage dans l'Arc jurasien (partiellement satisfaite)
- Alain Schweingruber (PLR) : Recours au Tribunal fédéral concernant la maturité en quatre ans ? (non satisfait)
- Philippe Rottet (UDC) : Un enfant coûte plus cher que trois dans les unités d'accueil de la petite enfance (partiellement satisfait)
- Gauthier Corbat (Le Centre) : augmentation du prix de l'électricité et marge de manœuvre du Gouvernement (satisfait)
- Leïla Hanini (PS) : augmentation du prix de l'électricité et aide pour les ménages (satisfaite)
- Céline Robert-Charrue Linder (VERT-E-S) : Mise en place d'un plan canicule multisectoriel (satisfaite)
- Sophie Guenot (PCSI) : Laboratoire médical : ristournes ? (satisfaite)
- Stéphane Brosy (PLR) : Affichage en bordure des routes cantonales (satisfait)
- Romain Schaer (UDC) : Police montée pendant le Marché-Concours (satisfait)
- Magali Voillat (Le Centre) : Point de situation concernant la fin de la collaboration transfrontalière sur la ligne Delle-Belfort (satisfaite)
- Gaëlle Frossard (PS) : Médiation dans les écoles pour lutter contre la violence scolaire (partiellement satisfaite)
- Baptiste Laville (VERT-E-S) : Toilettes publiques de la gare de Porrentruy non fonctionnelles (satisfait)
- Francine Stettler (UDC) : Certains tronçons de l'A16 en propriété privée (partiellement satisfaite)
- Anne Froidevaux (Le Centre) : Tarifs des parkings suite à l'entrée en vigueur du plan de mobilité (partiellement satisfaite)
- Brigitte Favre (UDC) : Organisation des transports scolaires avec le début des cours à l'école (satisfaite)
- Yves Gigon (UDC) : Port du burkini dans les piscines publiques (satisfait)

8. Election d'un représentant du Parlement au sein du comité de patronage de la Confédération pour le projet de géothermie profonde de Haute-Sorne

Le Bureau propose que le-la président-e du Parlement en exercice représente le Parlement.
Le groupe UDC propose de ne pas intégrer le comité de patronage.
Le groupe PCSI-PVL propose la candidature d'Alain Beuret (PVL).

Au vote :

- la représentation du Parlement au sein du comité de patronage est acceptée par 40 voix contre 18 ;
- la proposition du Bureau que le-la président-e du Parlement en exercice représente le Parlement est acceptée par 46 voix contre 10.

Présidence du Gouvernement

9. Rapport 2022 de la commission de la protection des données et de la transparence

Au vote, le rapport est accepté par 54 députés.

10. Rapport 2022 du préposé à la protection des données et à la transparence

Au vote, le rapport est accepté par 54 députés.

11. Motion no 1462

Facilitons l'évaluation des motions.

Gabriel Voirol (PLR)

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de rejeter la motion.

Au vote, la motion no 1462 est rejetée par 43 voix contre 15.

12. Motion no 1463

**Une loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire.
Baptiste Laville (VERT-E-S)**

Développement par l'auteur.
Le Gouvernement propose de rejeter la motion.

Au vote, la motion no 1463 est acceptée par 36 voix contre 18.

Département de l'environnement

13. Modification de la loi concernant le guichet virtuel sécurisé (deuxième lecture)

Au vote final, en deuxième lecture, la modification de la loi est acceptée par 59 députés.

14. Loi concernant les marchés publics (LMP-JU) (deuxième lecture)

Article 11, alinéa 2 :

Minorité de la commission et Gouvernement (texte adopté en première lecture) :

² Lorsque la valeur du marché dépasse 20'000 francs, l'adjudicateur invite tout soumissionnaire ayant des chances objectives d'obtenir l'adjudication du marché et employant au moins 20 travailleurs, les apprentis n'étant pas comptabilisés dans cet effectif, à fournir une analyse vérifiée de l'égalité des salaires effectuée en application des articles 13a et suivants de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes, 5d ou 5f de la loi portant introduction à la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes.

Majorité de la commission :

² Lorsque la valeur du marché dépasse 100'000 francs, l'adjudicateur invite tout soumissionnaire ayant des chances objectives d'obtenir l'adjudication du marché et employant au moins 20 travailleurs, les apprentis n'étant pas comptabilisés dans cet effectif, à fournir une analyse vérifiée de l'égalité des salaires effectuée en application des articles 13a et suivants de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes, 5d ou 5f de la loi portant introduction à la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes.

Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 30 voix contre 28.

Article 15, alinéa 2 :

Majorité de la commission et Gouvernement (texte adopté en première lecture) :

² En dehors des cas où cela ne serait pas pertinent, le critère du développement durable est toujours pris en compte.

Minorité de la commission :

² En dehors des cas où cela ne serait pas pertinent, le critère du développement durable est toujours pris en compte avec une pondération minimale de 20 pourcents.

Au vote, la proposition de la majorité de la commission et du Gouvernement est acceptée par 42 voix contre 15.

Article 15, alinéa 3 :

Majorité de la commission (texte adopté en première lecture) :

³ En plus des critères d'adjudication mentionnés dans l'AIMP, les critères « fiabilité du prix » et « différence de niveau des prix dans les pays dans lesquels la prestation est fournie » peuvent être pris en compte dans le respect des engagements internationaux de la Suisse.

Minorité de la commission et Gouvernement :

(Pas d'alinéa 3)

Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 29 voix contre 26.

Les autres articles, le titre et le préambule sont adoptés sans discussion.

Au vote final, en deuxième lecture, la loi est acceptée par 50 députés.

15. Postulat no 453

**Poursuivre la réduction des fuites d'eau dans les réseaux de distribution d'eau potable.
Lisa Raval (PS)**

Développement par l'auteure.

Le Gouvernement propose de rejeter le postulat.

Au vote, le postulat no 453 est rejeté par 30 voix contre 25.

Les procès-verbaux nos 54 à 55 sont acceptés tacitement.

La séance est levée à 12h25.

Delémont, le 7 septembre 2023

La présidente :
Amélie Brahier



Le secrétaire général :
Fabien Kohler

